

La Gazette Marloise

Bulletin d'information trimestriel

N°8 - février 2023



Cultiver l'optimisme



VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal

Maire : Patrick POISOT



Délégué de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB)



1er Adjoint : Michel LACAS

- Finances, budgets et exécution budgétaire,
- Urbanisme de planification,
- Réglementation relative à la publicité,
- Sécurité,
- Gestion des listes électorales,
- Actions auprès de la jeunesse,
- Relations avec La Poste (agence postale).



2ème Adjointe : Nadine STUBBÉ

- Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.),
- Travaux,
- Relation avec les experts,
- Visite de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.



3ème Adjoint : Arnaud FABRE

- Animations sportives, culturelles et festives,
- Relations avec les associations,
- Communication et information.



4ème Adjointe : Michèle BENECH

- Enseignement du 1er degré,
- Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur,
- Services périscolaires,
- Action sociale,
- Actions en faveur des seniors,
- Gestion des listes électorales.



5ème Adjoint : Stéphane BONNEL

- Espaces verts,
- Développement durable,
- Cimetière,
- Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours,
- Patrimoine,
- Suivi de la politique culturelle de la commune,
- Cérémonies,
- Transport.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

P. POISOT

RÉDACTION / MAQUETTE

C. HUBERT

CRÉDITS PHOTOS / IMAGES

C. HUBERT,

freepng.fr ; Pngegg.com

IMPRESSION

LES PRESSES DU LION, Lognes

Les conseillers municipaux de la majorité*

- Christophe PALLEZ
- Sylvie CHEVALIER
- Éric PIASECKI
- Caroline VERTON
- Patrice GASTON
- Sandrine ROBINET
- Julia GOMES
- Marc AVET
- Myrto VÉRO

Les conseillers municipaux de l'opposition*

- Luis NORINHA
- Greta BOCKLER
- Isabelle AZANÉ
- Adrien DE RIEUX

HORAIRES DE LA MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Mairie / Agence Postale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
9h00 / 12h00

Mairie uniquement

Vendredi
13h30 / 17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

01 64 42 55 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi

9h00 / 12h00

FERMETURE

MERCREDI ET SAMEDI

À PARTIR DE 12H00



12 mars

Carnaval des Marloupiaux

19 mars

Bal Country - 4 Outlaws Company

26 mars

Brocante des Marloupiaux

9 avril

Chasse aux oeufs

* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.
Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Chères Marloises, chers Marlois,

J'espère que les fêtes de fin d'année se sont bien déroulées pour vous.

Cette année 2023, nous avons célébré nos vœux, non pas autour d'une coupe, mais par une vidéo visualisable sur YOUTUBE.

Dans la continuité de l'échange, nous allons mettre en place un café citoyen trimestriel pour vous rencontrer. La date du Samedi 8 avril 2023 à 10h a été retenue pour cette première rencontre. Autour d'un petit-déjeuner, nous serons à l'écoute de toutes suggestions pouvant améliorer votre quotidien.

Dans nos projets pour 2023, la nouveauté, nous allons acquérir un véhicule 9 places financé par des encarts publicitaires de nos partenaires. Il servira à nos associations, et autres déplacements organisés par la commune.

Nous avons fait le choix, pour des raisons économiques et pour préserver la biodiversité, d'éteindre notre éclairage public de minuit à 5h du matin.

Nous vous remercions de l'enthousiasme que vous avez montré à la suite des différentes manifestations sur 2022 (14 juillet, Marlathon...) soutenues par nos associations.

Avec une nouveauté en 2022, la célébration de nos nouveaux bacheliers venus en nombre à la mairie recevoir une récompense bien méritée, remise à chaque diplômé(e) et tout ça autour d'un verre. Une petite déception subsiste du côté de nos enfants pour la création d'un conseil des jeunes qui peine à voir le jour.

Nous ne nous décourageons pas, dès le début d'année nous recommencerons notre recrutement.

Un grand merci à tous les élus municipaux pour leur implication ainsi que tous les agents périscolaires, techniques, administratifs pour le travail accompli.

Merci à Mme Isabelle **DHAINE**, directrice de l'école et les enseignants pour leur investissement dans un contexte compliqué. Merci à Marc **CUYPERS**, président de la CCVB,

SOMMAIRE :

Vos élus municipaux	page 2
Édito - Le mot du maire	page 3
Urbanisme	page 4
Travaux	page 5
Communication, festivités et Associations	page 6
Affaires scolaires et périscolaires CCAS	page 7
Espaces verts	page 8
Infos Pratiques	page 10
Civisme - Bien vivre ensemble	page 14
Joyeux Anniversaire	page 16
Coup d'oeil sur ...	page 18
L'École	page 19
Tribune libre de l'opposition	page 19
N° utiles / Urgences	page 20

nos élu(e)s du département, Daisy **LUCZAK**, Jean Marc **CHANUSSOT** et Jean François **PARIGI** ainsi qu'à notre députée Isabelle **PERIGALT** pour leur soutien dans nos démarches de subventions et de transports. Merci à nos gendarmes et pompiers pour la bienveillance qu'ils nous apportent. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2023.

Patrick **POISOT**

"Une personne optimiste ne refuse pas de voir le côté négatif des choses ; elle refuse de s'attarder dessus."
Alexander Lockhart

URBANISME

Rédacteur Michel Lacas

URBANISME à MARLES en 2022



La commune de Marles-en-Brie compte à ce jour 1 884 habitants, suite au recensement de Janvier 2022, soit une augmentation de 20% par rapport à la population recensée en Janvier 2016 comptant, 1 558 habitants.

Aujourd'hui, on comptabilise 723 habitations sur la commune pour 619 logements existant en 2016.

On peut constater, par ces chiffres, une augmentation de la population sur Marles-en-Brie, raisonnable.

Les nouveaux habitants sont des jeunes couples actifs avec ou sans enfants et représentent la majorité des arrivants dans notre village. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Pour l'année 2022, La commune a enregistré :

- 30 acquisitions de biens immobiliers,
- 10 permis de construire,

- 66 Déclarations Préalables de travaux pour agrandissements ou autres améliorations de l'habitation,
- 4 certificats d'urbanisme pour divisions de terrain.

Après la réalisation de travaux, le contrôle pour la mise en conformité des biens se réalise sur place au domicile concerné par le personnel de mairie qualifié. Cette validation est réalisée par rapport au dossier préalable de travaux enregistré en mairie.

Sur 19 propriétés soumises au contrôle de validation en 2022,

- 12 dossiers ont été conformes
- 7 dossiers ont été invalidés.

Juste un rappel sur la démarche à effectuer lors de travaux sur les biens :

Une Déclaration Préalable de travaux doit être faite auprès de la mairie.

En 2022, il ressort qu'un certain nombre de biens ayant fait l'objet de modifications ne sont pas totalement conformes au dossier de déclaration.

Il apparait également que certains aménagements tels que création de clôture, ou installation de cabane de jardin existantes n'ont pas été déclarées antérieurement en mairie.

Cette démarche est obligatoire.

L'absence de déclaration de travaux entraine un refus de conformité. Ce qui pourrait poser problèmes lors de la revente du bien chez le notaire.



Lotissement de l'enclave

L'avancement du lotissement de l'Enclave de Marles se déroule comme prévu. La construction des habitations a commencé et les logements seront disponibles dès le 4ème trimestre 2023.

Projet LIDL

Le projet d'installation d'un magasin LIDL sur la commune de Marles avenue du Général de Gaulle se met en place. Un permis de construire a été accordé à la société commerciale. Les démarches administratives sont en cours.

"Le pessimiste pense qu'un jour est entouré de deux nuits, l'optimiste pense qu'une nuit est entouré de deux jours."

Francis Picabia

TRAVAUX

Rédactrice Nadine Stubbé

RECENSEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

- Réfection de la toiture de la chapelle et de la sacristie de notre église.
- Rue Olivier travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de la canalisation des eaux pluviales, ainsi que la création du sens unique et le réaménagement du stationnement.
- Sur l'avenue du Général Leclerc, création d'un passage protégé associée à la réfection du trottoir.

Nous avons fait le choix, pour des raisons économiques et pour préserver la biodiversité, d'éteindre notre éclairage public de minuit à 5h du matin.

Après des travaux de mise aux normes sur toutes nos armoires électriques pour intégrer cette coupure, cette extinction a démarré **le 5 décembre 2022**.

L'économie réalisée pour notre commune sera de **10 000€ /an**.

PROJECTION DES TRAVAUX À RÉALISER EN 2023

Nous continuons notre engagement d'un éclairage public moins énergivore, avec l'enfouissement et le changement en led de l'éclairage de l'impasse du tilleul, chantier qui a démarré depuis début janvier.

Un chantier important pour notre commune verra le jour cette année avec la création d'un parking pour notre école, le long de nos ateliers techniques, rue Caron.

Nous parlons de 18 places dont 1 place pour personne à mobilité réduite.

Nous lancerons une réfection des chaussées de la rue du Bois Thierry et du chemin du Moulin.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES : CHANTIER ÉGLISE SAINT GERMAIN D'AUXERRE



Restauration des parements extérieurs de la chapelle et de la sacristie de l'église.

La mairie a lancé des travaux de restauration des toitures de la chapelle de la Vierge & de la sacristie.

Pour parachever cette restauration, il faut étanchéifier les murs par un piquage et un ravalement.

Ce chantier de bénévoles se déroulerait, si la météo le permet, les samedis 25 mars et 1er avril 2023, de 8h à 17h, encadré par l'équipe municipale et des personnes expérimentées.

- Première journée : piquage des murs
- Deuxième journée : ravalement des murs

Merci de vous inscrire par téléphone auprès du secrétariat de la mairie au **01.64.42.55.80**.

Fin des inscriptions le 21 mars.

En travaillant bénévolement pour la mairie vous devenez des «occasionnels» et à ce titre vous êtes couverts par l'assurance de la commune.

La mairie fournira des lunettes de protection, des gants, des bouchons d'oreilles.

Il est demandé aux bénévoles de porter des chaussures et des vêtements adaptés au travail en extérieur.

Merci de venir avec vos outils (marteau, burin, ...)

Comme c'est un moment de travail, mais également de convivialité, le «casse-croute et la gamelle» seront fournis par la mairie.



*"L'optimisme, c'est l'incarnation humaine du printemps."
Susan J. Bissonette*

COMMUNICATION, FESTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

Rédacteur Arnaud Fabre



musique, le Marl'athon ou la Ronde des 3 Clochers.

Cette dernière est une randonnée familiale qui a séduit plus de 90 personnes sur cette journée du patrimoine.

Nous avons pu découvrir les églises de Crèvecœur-en-Brie et Marles-en-Brie, le château de La Houssaye-en-Brie et bien sûr le lavoir de notre village.

La fête de la musique aura sûrement révélé des talents de chanteurs ici et là grâce à ce Barbecue/Karaoké.

Côté réseau communication, vous êtes déjà 730 sur Facebook, 362 sur CityAll et 293 à recevoir les Alertes SMS.

Si vous n'y êtes pas encore, nous vous invitons à intégrer au moins CityAll, l'application du village qui vous informe en temps réel des activités communales et associatives mais aussi d'alertes potentielles.

Le site internet du village a été revu entièrement pour une meilleure ergonomie. Pour 2023, nous tenterons de faire encore mieux et déjà nous avons quelques idées mais nous restons ouverts à vos propositions.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous avons voulu mettre à l'honneur notre tissu associatif avec un calendrier 2023 qui leur est dédié. En effet, sans eux, la mise en place des festivités serait beaucoup plus compliquée, surtout avec des budgets contraints ; alors MERCI aux associations de répondre présent chaque évènement.

À nouveau, une belle année 2022 riche en activités avec quelques nouveautés comme la célébration du 14 juillet et son feu d'artifice, la boum d'halloween ou la retransmission de la finale de la coupe du monde de foot.





À ce bal d'Halloween, près d'une soixantaine d'enfants déguisés ont dansé tout un après-midi dans une ambiance très fantomatique sur des rythmes parfois méconnus par les adultes.

Vous avez été nombreux à participer à nos événements récurrents comme la fête de la



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



*"L'optimisme, c'est voir la vie à travers un rayon de soleil."
Carmen Sylva*

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Rédactrice Michèle Benech



Sur l'année 2022, nos écoliers, nos enseignants et notre personnel périscolaire ont dû faire face à un protocole COVID contraignant jusqu'aux vacances d'été. Mais grâce au professionnalisme des enseignants et du personnel, l'année s'est déroulée à nouveau sans fermeture de classe. 207 enfants ont fréquenté l'école, répartis dans 3 classes de maternelle et 4 classes de primaire.

Avec la collaboration de la CCVB, le programme WATTY à l'école, programme de sensibilisation environnementale, a été déployé dans toutes les classes.

Pendant les vacances d'été, plusieurs travaux ont été effectués :

- Classes repeintes, révision de l'électricité, nettoyage des rideaux,
- Réorganisation des porte-manteaux,
- Réfection des bandes peintes au sol dans la cour de l'école.

L'ordinateur portable et l'imprimante du bureau de la directrice ont été remplacés.

Une salle a été aménagée pour permettre aux enseignants de prendre leur repas.

Pour donner suite au Conseil des élèves, d'autres travaux ont été effectués :

- Rajout de filet du panier de basket et rééquipement en peinture de la zone de basket,
- Réfection des sanitaires,
- Achat de ballons pour la récréation.

Cette année encore, pendant les congés scolaires, pour répondre à la demande des parents, la municipalité a mis à disposition de l'association Familles Rurales, les locaux de l'école pour l'organisation d'un accueil collectif d'enfants marlois âgés de 3 à 11 ans.

Le dimanche 4 décembre les enfants ont été conviés à un goûter avec projection de films et distribution de cadeaux par le Père Noël.

Lors du marché de Noël, le Père Noël monté sur son tracteur et accompagné d'une fanfare, a fait le tour du village, en distribuant des bonbons aux nombreux enfants présents.

Comme chaque année, nous allons organiser une chasse aux œufs dans les jardins de la salle polyvalente de 10H à 12H, le dimanche 9 avril 2023.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Pour les aînés, nous avons pu à nouveau, organiser un repas au printemps permettant des échanges.

La distribution des bons d'achat de Noël à la Ferme du Moulin pour nos anciens a été organisée à la salle Polyvalente lors d'un goûter.

Une nouvelle association « **Bien Vivre Ensemble** » a vu le jour.

Nos aînés pourront participer à plusieurs activités et échanger avec des Marlois de tous âges.

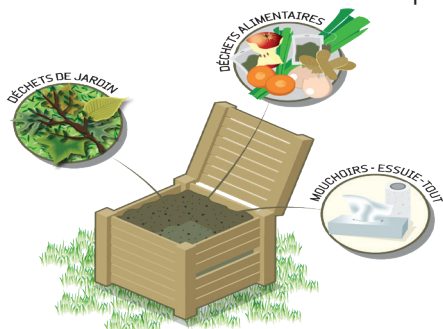
"La jeunesse constitue un extraordinaire élément d'optimisme car elle sent d'instinct que l'adversité n'est que temporaire et qu'une période continue de malchance est tout aussi improbable que le sentier tout droit et étroit de la vertu."

Charlie Chaplin

ESPACES VERTS

Rédacteur Stéphane Bonnel

En début d'année 2022, la municipalité s'est portée candidate au concours départemental des villes et villages fleuris en vue d'obtenir le label « village fleuri ». Pour donner suite aux nombreux dossiers déposés en 2021 qui n'ont pas pu être traités par les services du département à cause de la crise sanitaire, notre candidature a dû être reportée à l'année 2023.



En juin nous avons mis en place une opération de distribution de composteurs pour les habitants de la commune en partenariat avec le SIETOM77, notre syndicat pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères sur notre territoire. Après un exposé théorique sur la bonne utilisation des composteurs, les personnes présentes ont pu récupérer gratuitement un kit afin de monter leur composteur à la maison.



Le 24 septembre, la municipalité a renouvelé son action concernant l'opération "Nettoyons la Nature" sponsorisée par les magasins Leclerc. De nombreuses personnes, adultes et enfants, se sont réunies sur la place de la

mairie pour participer au ramassage des déchets de toutes sortes.

Bravo à tous les volontaires présents pour cette action citoyenne symbolique pour sensibiliser les plus jeunes à la protection de la nature, sans oublier les enseignants de notre école primaire et les élèves qui ont participé à cet événement le 23 septembre dans le cadre d'un projet pédagogique sur la protection de la nature et du développement durable.

Il est regrettable de constater régulièrement des dépôts sauvages au cœur même de notre village alors que la déchèterie de Fontenay-Trésigny est à la disposition de nos administrés et ce, gratuitement.

En décembre, nous avons mis en place l'opération de dépose des sapins de Noël sur la place de la mairie en partenariat avec notre communauté de commune qui nous prête gratuitement un broyeur. Cette opération de recyclage vise à valoriser les déchets verts, les sapins étant transformés en un broyat mis à la disposition des habitants de la commune et qui pourra être utilisé comme paillage sur les massifs des jardins.

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts sur le domaine public, c'est pourquoi nous menons une expérimentation de végétalisation du cimetière en partenariat avec l'association Aquibrie.

En 2024 nous avons le projet d'aménager une parcelle de terrain agricole sur la commune afin de créer des jardins familiaux et planter des arbres fruitiers libres d'accès. La mise à disposition de ces parcelles individuelles sera soumise à un règlement communal détaillé.

**Cette année la municipalité a récompensé deux familles ex aequo pour le concours des décorations de Noël...
Bravo à Mesdames et Messieurs MODOLO et SABARD pour leurs décorations éco-responsables.**





La Ferme du Moulin

VOLAILLES ET PRODUITS FERMISERS

Rue Caron - 77610 Marles-en-Brie
Tél. : 01 64 25 22 10

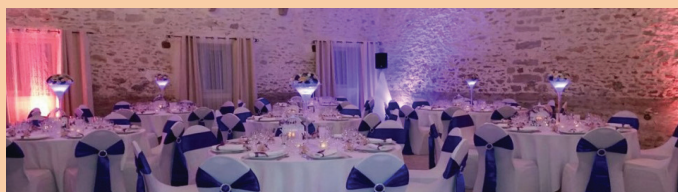
www.lafermedumoulin.fr

Ouvert :
Du lundi au samedi
De 9h30 à 19h sans interruption
(Sauf dimanche et jours fériés)



*Parce que Recevoir
est tout un Arts !*

Traiteur
Organisateur de réception
Recherche de salles
Séminaires, mariages,
fêtes familiales



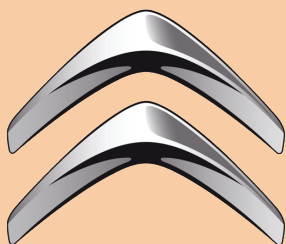
18 Avenue du Général DE GAULLE
77610 Marles en Brie -
Tél : 01.64.42.68.38
Mob : 06.08.68.74.79
E-mail : artstraiteur@wanadoo.fr
www.arts-traiteur.com

GARAGE BERTRÉ Jean-Jacques

157 avenue du Général de Gaulle
77610 MARLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 25 95 07
Fax. : 01 64 42 61 86

garagebertre@orange.fr



CITROËN

Nationale



DÎNERS AMÉRICAINS, RESTAURANT ROUTIER

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et conviviale autour d'un repas délicieux dans un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et laissez-vous convaincre par nos nombreuses recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

ZAC Val Bréon
77610 Châtres
Tél. : 01 64 07 61 02

INFOS PRATIQUES

Communiquer par courriel avec la mairie : infos Utiles !



Le courriel mairie-marles-en-brie@wanadoo.fr est amené à disparaître.

Pour communiquer efficacement avec la mairie vous devez utiliser :

- **mairie@marles-en-brie.fr** pour toutes vos demandes générales.
- **periscolaire@marles-en-brie.fr** pour toutes vos demandes concernant les services périscolaires.
- **communication@marles-en-brie.fr** pour vos demandes concernant les publications de la commune (Gazette Marloise, Site Internet, CityAll, Facebook, Panneau lumineux, etc).
- **urbanisme@marles-en-brie.fr** pour vos demandes concernant vos projets de travaux, constructions, etc..

Liste des mairies équipées en station biométrique permettant la réalisation de carte d'identité et passeport en Seine et Marne

1. Mairie de Bray-sur-Seine (77480)
2. Mairie de Brie Comte Robert (77170)
3. Mairie de Bussy-Saint-Georges (77600)
4. Mairie de Chelles (77505)
5. Mairie de Claye-Souilly (77410)
6. Mairie de Combs La Ville (77380)
7. Mairie de Coulommiers (77120)
8. Mairie de Crecy La Chapelle (77580)
9. Mairie de Dammarie-les-Lys (77196)
10. Mairie de Dammartin-en-Goële (77230)
11. Mairie de Fontainebleau (77300)
12. Mairie de La Ferté-Gaucher (77320)
13. Mairie de La Ferté-sous-Jouarre (77260)
14. Mairie de Lagny-sur-Marne (77400)
15. Mairie du Châtelet-en-Brie (77820)
16. Mairie de Lizy-sur-Ourcq (77440)
17. Mairie Annexe de Meaux - Bauval (77100)
18. Mairie Annexe de Meaux - Dunant (77100)
19. Mairie de Meaux (77107)
20. Mairie Annexe de Melun - Centre Social Picot (77000)
21. Mairie de Melun (77000)
22. Mairie de Moissy-Cramayel (77550)
23. Mairie Annexe de Montereau-Fault-Yonne (77130)
24. Mairie de Montereau-Fault-Yonne (77130)
25. Mairie de Montévrain (77144)
26. Mairie de Moret-sur-Loing (77250)
27. Mairie de Nangis (77370)
28. Mairie de Nanteuil-lès-Meaux (77100)
29. Mairie de Nemours (77140)
30. Mairie de Noisiel (77186)
31. Mairie de Pontault-Combault (77340)
32. Mairie de Provins (77160)
33. Mairie de Roissy-en-Brie (77680)
34. Mairie de Rozay-en-Brie (77540)
35. Mairie de Savigny-le-Temple (77547)
36. Mairie de Serris (77700)
37. Mairie de Torcy (77200)
38. Mairie de Villeparisis (77270)

Obligation de déclaration de propriété pour chaque propriétaire



L'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales), sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. Pour y répondre l'espace en ligne « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gov.fr s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

“À la fin le pessimiste aura peut-être raison mais l'optimiste aura mieux vécu.”

S.I.A.E.P.A. : Délégation de service à la société SUEZ



Le S.I.A.E.P.A a délégué à la **société SUEZ** uniquement la relève des compteurs, la facturation et la gestion des impayés.

Le S.I.A.E.P.A. continue à assurer toutes les autres missions de maintenance des réseaux, château d'eau et stations d'épuration ainsi que les investissements nécessaires au bon fonctionnement de ces engagements.

Cette délégation permet de mettre en place la mensualisation pour les abonnés qui le souhaitent.

Le transfert des données informatiques et la mise en place de la facturation comportent des anomalies en cours de résolution.

Madame Valérie Mandra, directrice de la relation client de la Région Sud Île-de-France donne les explications suivantes :

132 clients ont été identifiés pour avoir eu leur consommation surestimée ; ces clients ont été contactés pour les informer de ne pas tenir compte de leur facture. Une nouvelle facture leur a été envoyée.

Le centre d'appel reçoit les réclamations des clients : la mensualisation est activée à la demande des clients.

L'agence en ligne est activée pour toutes les communes : les communes des Chapelle-Bourbon, Crèvecœur-en-Brie, Marles-en-Brie et La Houssaye-en-Brie ont été activées tardivement le 7 février 2023.

Comment faire pour régler votre facture d'eau SUEZ

À la réception de votre facture d'eau vous avez 15 jours pour vous connecter sur



www.toutsurmoneau.fr

ou

appeler le centre d'appel

0977 408 408

(du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)



Lors de la création de votre compte sur le site Internet, indiquez votre identifiant présent sur la facture (sans le -).

Pour accéder au mode de paiement :

Menu > Services > Service en ligne > Gérer mon compte > Choisir mon mode de paiement



**INOVA
PARQUETS**

**Le parquet, notre passion !
30 ans d'expérience**

09 71 44 50 67

contact@inovparquets.fr

121 Avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie

Fourniture et pose de tous parquets

Ponçage et vitrification

Show-Room à Marles-en-Brie

(sur rendez-vous uniquement)

Déplacement France et étranger

**Des Pâtes Briardes
épi C'est Tout !**

35 rue de la Léchelle
77610 Marles-en-Brie

Virginie : 06 09 27 90 74

Adrien : 06 89 14 29 02

Horaires de la boutique

pâtes, farines, vins, bières, chips, jus de fruits, coulis de tomates...

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Ou sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur Internet : <https://www.despatesbriardes.fr/>



Habitat, achats, travaux... La Cadal vous aide !

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soultte
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- l'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

BARÈME DES RESSOURCES

Composition du foyer	Plafond de ressources annuelles	Montant maximum du prêt
1 personne	35 088 €	10 000 €
2 personnes	52 440 €	
3 personnes	63 036 €	
4 personnes	75 507 €	
5 personnes	89 385 €	
6 personnes	100 587 €	
Par personne et +	11 208 €	

Montant des prêts

CONSTRUCTION ET ACQUISITION :
Prêts de 10 000 €

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :
Prêts jusqu'à 10 000 € en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION 2 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION 2,5 %

Durée de remboursement

3, 5, 7, OU 10 ANS
suivant la nature du projet

Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables



Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :

01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 | contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wixsite.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE

CADAL
Hôtel du Département
CS 50377 | 77010 Melun cedex

BUREAUX

3, rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 Melun



Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département | CS 50377
77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77
seine-et-marne.fr | 000000



Département de Seine-et-Marne - septembre 2022



Couverture Zinguerie Rénovation Maçonnerie

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34

LA COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE RECHERCHE DES ANNONCEURS POUR SES DIFFÉRENTES PUBLICATIONS.

SI VOUS ÊTES INTERRESSÉS
N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE
communication@marles-en-brie.fr

RÉSERVEZ VOTRE VTC

RÉSERVATION UNIQUEMENT À L'AVANCE
24H/24 7J/7

Téléchargez notre application sur

Disponible sur Google Play | Disponible sur App Store

WWW.MYVTCONNECT.COM

myvtconnect | myvtconnect | myvtconnect | 06 70 72 93 48

Anthony BOUSSARD
06 79 58 53 22
anthony.boussard@iadfrance.fr

Un conseiller qui vous veut des biens.

AVIS DE VALEUR OFFERT

iad

Marles-en-Brie / Fontenay-Trésigny et ses alentours

Et Anthony BOUSSARD, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Meaux sous le numéro 848267340, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

DS
Agencement & Travaux d'intérieur
Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -
POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

Partenaire et fournisseur ARAN :
cuisines - salles de bain - dressings
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK
06 86 70 85 59
dsabljak@wanadoo.fr

MIROITERIE
SMV

- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée
- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédence
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier
77220 Presles-en-Brie
Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

CIVISME - BIEN VIVRE ENSEMBLE



Les rues de Marles-en-Brie ne sont pas une déchetterie !

Le dépôt sauvage est interdit et punis d'une amende allant jusqu'à 1 500€.

Préservez ENSEMBLE notre cadre de vie.

Pour rappel :

La déchetterie route de l'aérodrome de Chaubuisson est ouverte :

- Mercredi / jeudi de 9h à 11h45 et de 14h à 18h (13h30 à 19 l'été)
- Vendredi / Samedi de 10 à 18h (19h l'été)
- Dimanche de 9h à 13h

Obtention de la carte d'accès (www.sietom77.com)

- L'inscription ne s'effectue plus à l'accueil des déchetteries mais via le formulaire dans la rubrique " Vos services en ligne ".

Vous devrez fournir les éléments suivants :

- pièce d'identité recto/verso avec photo,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom que la pièce d'identité (sauf facture de téléphone portable, acte notarial et taxe foncière),

La carte d'accès vous sera envoyée par voie postale (15 jours maximum après enregistrement).

Les usagers peuvent avoir accès aux données informatiques les concernant et les faire modifier en contactant le SIETOM, conformément aux articles 39, 41 et 42 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Collecte des végétaux du 13 mars au 17 novembre 2023

Contenu de la collecte des Végétaux :



- Tontes de gazon et d'herbe
- Feuilles
- Petites tailles de haies et d'arbustes
- Divers végétaux provenant de l'entretien des jardins (fleurs, fanes, racines...)
- Fruits ou légumes, non transformés, issus des potagers et des vergers



Ne seront pas acceptés :



- Les branchages et les souches, les sapins de Noël, copeaux et autres déchets de bois traités ou non, les ordures ménagères, les bâches plastiques, pots, le grillage lié au jardinage et à l'entretien des espaces verts, les déjections et le fumier, la terre ou les gravats, les déchets fermentescibles notamment les épluchures de fruits et légumes et les restes de repas.
- Les végétaux présentés dans des poubelles rondes, sacs de jardin, sacs plastiques.

→ Les caractéristiques des végétaux collectés répondent aux prescriptions liées à l'exploitation des aires de compostage et à la production de compost

Conditions de collecte :

Les contenants sont à la charge des particuliers

- 5 sacs kraft UNIQUEMENT de 100 litres ou



- En vrac, dans un bac normé qui permet l'accroche au lève conteneur



*"Quand tout semble aller contre toi, souviens-toi que l'avion décolle contre le vent, pas avec."
Henry Ford*



UNE MARQUE V.THERM SERVICES

Installation, entretien et dépannage chauffage

Devis gratuits - À votre service 5j/7j



38 rue de la Brèche aux Loups 77610 MARLES EN BRIE
Tel : 09 86 66 36 77 Mail : contact@veroneo.com
Web : www.veroneo.com



Poisot
optique



Près de chez vous !
Votre opticien indépendant

Situé 10 rue Curie
(CC Intermarché)
À Fontenay-Trésigny

01 64 16 16 20
poisoptique@gmail.com



Au plaisir de vous rencontrer
Cindy POISOT

RAFFLIN
Électricité générale



Rafflin Damien
36 avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie
Tél. : 07 50 01 08 26
rafflinelec@gmail.com

siret : 81980541700014



HORVAIS

Zone Artisanale
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.
contact@horvais.fr

- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION



JOYEUX ANNIVERSAIRE !!

Déjà 20 ans que l'association a le bonheur d'accueillir les petites marloises et les petits marlois.

À notre tour de faire quelques remerciements



ASSOCIATION LES MARLOUPIAUX

À tous les enfants avec qui nous partageons de joyeux moments à l'image de ceux que vous trouvez ci-dessous

Aux membres du bureau (anciens, actuels et futurs) bénévoles, toujours présents, qui trouvent chaque année de nouvelles idées pour la saison.

Aux parents qui nous confient leurs enfants et surtout à ceux qui nous accompagnent

À la mairie de Marles-en-Brie qui nous accorde une jolie subvention chaque année, nous fait bénéficier de la salle polyvalente, nous autorise à défiler pour le carnaval et Halloween et nous permet d'organiser la brocante de printemps.

Les manifestation et rencontres ont été nombreuses mais la plus attendue est bien sûr le...

Un thème différent à chaque fois et toujours beaucoup de créativité !

Amusez-vous à reconnaître les thèmes et les personnages à travers ce florilège

CARNAVAL



2003



2004



2005



2006



2007 (sous la pluie)



2008



À très bientôt pour de nouvelles aventures.....

COUP D'OEIL SUR...

LES GESTES QUI SAUVENT (3)

Lorsque le sang gicle ou coule de façon continue de la plaie, une pression doit être exercée directement sur celle-ci afin d'arrêter le saignement.

LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION

- 1 - Évitez, si possible, tout contact avec le sang de la victime : demandez lui de comprimer elle-même sa blessure.
- 2 - Sinon, exercez une pression directement sur la plaie avec vos mains protégées (gants jetables, sac plastique ou linge).
- 3 - Allongez la victime en position horizontale. En cas de saignement important, surélevez les jambes (ne pas les rabaisser avant l'arrivée des secours).
- 4 - Demandez à une personne présente d'alerter les secours ou faites-le vous même si vous êtes seul.
- 5 - Si la plaie continue de saigner, comprimez-la encore plus fermement.
- 6 - Poursuivez la compression sur la plaie jusqu'à l'arrivée des secours.
- 7 - Si vous devez vous libérer, appliquez un tampon relais pour remplacer votre compression manuelle.
- 8 - Lavez vous les mains après avoir effectué ces premiers secours.

TECHNIQUE : LA MISE EN PLACE D'UN TAMPON RELAIS

- Le tissu mis à la place de la main doit être propre et recouvrir complètement la plaie qui saigne.
- La substitution de la compression manuelle par le tampon relais doit être effectuée le plus rapidement possible.
- Le lien appliqué sur le tampon doit être assez large pour le recouvrir entièrement et assez long pour faire au moins 2 fois le tour du membre blessé.
- Le lien doit être suffisamment serré pour presser sur l'endroit qui saigne et éviter que le saignement ne reprenne.
- Si le tampon relais n'arrête pas totalement l'hémorragie, posez un second tampon, posé sur le premier pour augmenter la compression.
- En cas d'échec, reprenez la compression manuelle.

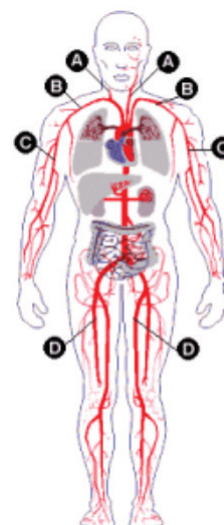
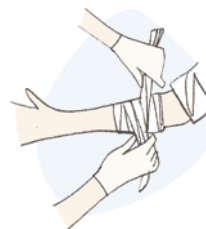
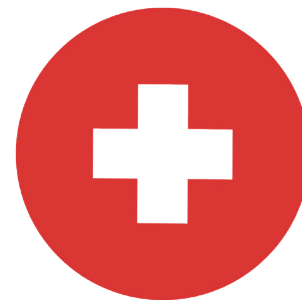
TECHNIQUE : POINTS DE COMPRESSION À DISTANCE

Il arrive qu'il est impossible d'exercer une pression directe sur la plaie. L'hémorragie peut aussi être arrêtée par compression à distance sur un point ou au moyen d'un bandage compressif; on appliquera une pression au moyen des doigts et des pouces sur les points de compression suivants: la carotide (A), l'artère sous-clavière (B), l'artère brachiale (C) et l'artère fémorale (D).

Le bandage compressif maintiendra une pression suffisante pour arrêter l'hémorragie. Un tampon entre la plaie et le bandage compressif aidera à augmenter la pression sur le point désiré.

TECHNIQUE : LE GARROT

La mise en place d'un garrot doit rester exceptionnelle : Arrachement d'un membre avec une hémorragie incontrôlable par un autre moyen, plusieurs victimes présentant une détresse vitale, échec des compressions locale et à distance.



*"L'optimiste ouvre les yeux à l'obscurité de la nuit, alors que le pessimiste les ferme à la lumière du jour."
Mazouz Hacène*

L'ÉCOLE



INSCRIPTION SCOLAIRE RENTRÉE SEPTEMBRE 2023

Les enfants nés en 2020 peuvent, dès à présent, être inscrits.

Vous pouvez vous déplacer au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, muni de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Vous pouvez également remplir le formulaire, présent sur le site internet de Marles-en-Brie (ACCUEIL / ENFANCE / JEUNESSE / SCOLARITÉ / INSCRIPTIONS SCOLAIRES) modifiable et le renvoyer,

accompagné des pièces justificatives (voir ci-dessus) par mail à l'adresse suivante : periscolaire@marles-en-brie.fr

MÉDECIN D'URGENCE MU 77

Pour une visite à domicile
0 825 826 505

Pour une consultation au centre médical
de Guignes ou Vert-Saint-Denis
0 825 747 737

Consultations sur rendez-vous les soirs et les week-end.
Médecins conventionnés. 7/7.
En cas d'indisponibilité du médecin traitant.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

« La faute à l'Ukraine ? »

Chères marloises, chers marlois,

Depuis quelques mois, nous subissons des hausses de prix dans tous les domaines : du prix du fioul à celui de l'huile de tournesol, du pass Navigo au paquet de pâtes, de l'électricité au forfait téléphonique ; l'Ukraine aura eu bon dos. Au moment où nous aurions besoin d'un grand verre d'eau pour avaler plus facilement la pilule, voilà que la Suez, désormais chargée de facturer notre consommation, nous fait des blagues. En effet, nous avons été nombreux à recevoir le mois dernier une facture d'eau surévaluée de la part du nouveau prestataire de notre syndicat des eaux, la SIEPA. Il semblerait que les fautifs aient rectifié l'erreur (132 factures ont été recalculées !) mais nous vous conseillons tout de même de vérifier les chiffres de votre compteur d'eau et de les comparer à ceux mentionnés sur votre facture. Plus de peur que de mal donc ; mais restez sur vos gardes : on nous annonce un « mars rouge », avec une importante hausse des prix des produits de l'alimentation. En cause, des négociations entre les fournisseurs et la grande distribution ; cela change de l'Ukraine.

En attendant, faites des réserves de pâtes (Briardes !), et prenez soin de vous.

L'équipe de Marl'Ensemble.

N° UTILES / URGENCES



15 SAMU 17 Gendarmerie 18 Pompiers N° d'urgence Européen 112 Urgence SMS Malvoyant 114 115 SAMU social 119 Enfance maltraitée

SOS Médecins	3624
Médecin de garde 24/24 - 7/7	0 825 826 505
Pharmacie de garde	01 60 71 58 00
Urgences du site de Fontainebleau	
• Urgences adultes	01 60 74 11 11
• Urgences pédiatriques	01 60 74 12 96
Urgences gynécologiques	01 60 74 14 37
	01 60 74 12 77
• Urgences obstétricales	01 60 74 12 70
	01 64 74 12 77
	01 64 79 75 29
Permanence des soins dentaires	0 800 306 306
Croix rouge Écoute	3919
Violences conjugales	01 40 05 48 48
Centre anti-poison	0 900 473 333
Urgence Gaz	0 810 333 018
Urgence Électricité	

Pharmacies ouvertes 24h/24h

Pharmacie de la Gare :
3 place de la révolution
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.64.22.88.
Pharmacie Khun :
Centre commercial Bay
1 Av. de Lingfeld
77200 Torcy
Tél. : 01.60.05.86.36.



INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Mme STEICHEN Karine
Mme FABRE Sophie
Tél. : 06 32 57 87 88



Hamilton SABOT
07 49 55 74 27

**KINÉSITHÉRAPIE
TM OSTÉO
ARTICULAIRE**



Maison de Santé Hardy

13 Rue Lavoisier
77610 MARLES-EN-BRIE
Tel accueil: 07 80 77 37 64



M. Frédéric THIRION	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Carlotta MARENA	Masseur-Kinésithérapeute		Doctolib
M. Johnny BARRAL	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Fanny TROUSSARD	Diététicienne-Nutritionniste	01 64 06 15 97	Doctolib
Mme. Colette BARRAULT	Pédicure-Podologue	06 81 32 95 14	
Mme. Magdalena PAWLOWSKA	Psychologue	07 63 43 80 75	Doctolib
M. Robert COHEN	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
M. Emmanuel BEMBARON	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
Mme. Alexandra RIBEIRO	Orthophoniste		
Mme. Floriane NAVARETTE	Etiopathe		Doctolib

Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif
23 rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :
01 64 04 30 24

Gendarmerie de Rozay-en-Brie :
01 64 25 60 25



Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

CITY ALL
Toute l'info locale sur votre smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez **Marles en Brie**

